



## Vente en ligne - Distribution sélective

Par **Yannick M**, le **26/10/2017** à **18:42**

Bonjour,

Après de longues recherches sur le net, je ne trouve pas de réponses claires à mes questions. Je me tourne donc vers vous.

Je suis en train de monter un site de e-commerce pour vendre des matériaux de construction pour compléter mon point de vente physique. J'ai donc interrogé mes fournisseurs pour savoir si je pouvais utiliser leurs images et logos pour alimenter mon site internet (droit d'auteur). Cependant, certains m'ont répondu que, pour ne pas nuire à leur image de marque, ils refusaient catégoriquement que je vende leurs produits sur internet.

J'ai donc cherché leurs produits sur Google, que j'ai évidemment trouvés. Je les questionne à ce sujet et ils m'affirment qu'ils sont en procès avec tous les gens vendant leurs produits sur internet.

J'ai fait mes recherches et ce qu'il en ressort c'est qu'il est interdit d'interdire la vente en ligne pour un distributeur.

Ma question est : est-il autorisé pour un fournisseur d'empêcher la vente de ses produits sur internet?

D'avance merci pour vos réponses.